

Les communautés francophones accueillantes Une initiative du gouvernement du Canada

L'initiative des Communautés francophones accueillantes (CFA) d'*Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada* (IRCC) est un projet pilote de trois ans qui répond à la demande des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) exprimée lors des consultations de 2015 et 2017 sur l'immigration francophone. Elle a pour but d'appuyer la consolidation du Parcours d'intégration francophone.

Les communautés francophones accueillantes appuieront des partenariats et des initiatives communautaires, pour générer notamment :

1. de la sensibilisation et un environnement dans lequel les nouveaux arrivants se sentiront les bienvenus ;
2. des liens entre les nouveaux arrivants et la communauté francophone ;
3. une réponse adaptée aux besoins des nouveaux arrivants francophones (femmes, jeunes, minorités visibles, etc.) ;
4. l'intégration (sur les plans géographique et linguistique) des immigrants dans les communautés francophones, et leur envie d'y rester.

Ce projet pilote adopte une approche novatrice où les membres des communautés francophones, sous le leadership des Réseaux en immigration francophone (RIF), ont été chargés d'identifier les communautés qui participent au pilote en fonction de leur processus de prise de décision communautaire.

La communauté sélectionnée doit répondre aux critères suivants :

- Présence d'immigrants d'expression française
- Disponibilité de services en français
- La communauté démontre un besoin d'attirer et de retenir les nouveaux arrivants d'expression française
- La communauté est prête à s'impliquer dans le projet
- Une échelle géographique limitée/de taille humaine

Chaque communauté sélectionnée s'efforcera de rendre sa communauté plus « accueillante ». Une communauté francophone accueillante est une communauté inclusive où les nouveaux arrivants francophones au Canada sentent (1) que leur identité est valorisée et (2) qu'ils peuvent s'intégrer à la communauté d'accueil.

Une fois sélectionnée, chaque communauté francophone accueillante (urbaine et rurale) devra mettre sur pied un conseil consultatif communautaire dont le rôle sera d'élaborer un plan d'activités/communautaire qui sera soumis à IRCC aux fins d'étude pour financement.

La préparation de l'initiative des communautés francophones accueillantes a favorisé un degré élevé de participation et de collaboration d'un large éventail d'intervenants. Sa mise en œuvre sera menée « par et pour » les communautés francophones.

Grâce à des partenariats communautaires, les communautés pourront mettre en œuvre des projets sur mesure qui leur permettront — ainsi qu'à IRCC — de trouver des solutions novatrices pour répondre aux besoins des communautés et des nouveaux arrivants francophones.